

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PLAN LOCAL D'URBANISME & MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DES MOULINS A VENTS DE BARBATRE

Par arrêté du 24 septembre 2018, le Maire de Barbâtre a prescrit l'ouverture d'une enquête publique conjointe portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme et la modification des moulins à vents de la commune de Barbâtre.

**Cette enquête se déroulera du lundi 22 octobre 2018, à partir de 9 h 00, au vendredi 23 novembre 2018 jusqu'à 17 h 00.inclus.**

Monsieur Jean-Paul CHRISTINY, gendarme en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire pour conduire cette enquête publique, par décision n° E18000179/44 du Président du Tribunal administratif de Nantes en date du 17 juillet 2018.

Pendant la durée de l'enquête publique, les dossiers d'enquêtes seront déposés en format « papier », en mairie de Barbâtre, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie de Barbâtre. Il sera également mis en ligne, pendant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la commune de Barbâtre à l'adresse suivante : [www.barbatre.fr](http://www.barbatre.fr)

Les dossiers seront accompagnés des avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementales.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de Barbâtre, où il sera tenu à sa disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur, en mairie de Barbâtre, ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [enquetepubliquebarbatre@gmail.com](mailto:enquetepubliquebarbatre@gmail.com) (la taille des pièces-jointes ne pourra excéder 3 Mo ; seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte).

Les observations et propositions du public seront consultables sur le site internet de la commune de Barbâtre à l'adresse précitée.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Barbâtre, aux jours et heures suivants :

- **Lundi 22 octobre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **Mardi 30 octobre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00**
- **Judi 8 novembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00**
- **Vendredi 16 novembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **Vendredi 23 novembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00 (heure de clôture de l'enquête)**

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie de Barbâtre, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Au terme de la procédure, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera mise en ligne sur le site internet de la commune : [www.barbatre.fr](http://www.barbatre.fr) et déposée à la mairie de Barbâtre pour y être tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis, pour approbation, au Conseil municipal de Barbâtre ; ainsi que la modification du périmètre de protection des moulins à vents.

Renseignements auprès du service urbanisme de la mairie de Barbâtre, au 02 51 39 68 58.